

Racisme & antisémitisme en Alsace

Comprendre les actes racistes et antisémites

Les idées proposées ici ne sont pas exhaustives. Elles sont le fruit d'une réflexion interne à l'ORIV et extraites des débats de la table-ronde du 16 octobre 2004, à Strasbourg, sur le thème "Agir contre les actes racistes et antisémites en Alsace", organisée par l'ASTI, l'ASTTu, l'ATMF, la CIMADE, le CLAPEST, la LICRA, l'ORIV, Thémis, l'URAF.

De quoi parle-t-on ?

Le racisme

Le racisme est un comportement assez répandu, commun à toutes les sociétés. Ce comportement consiste à se méfier, voir à mépriser, des personnes ayant des caractéristiques physiques et culturelles différentes.

Le racisme est l'expression d'une relation de domination qui se manifeste à tous les niveaux de la vie sociale, dans l'ensemble des rapports sociaux et qui traverse toutes les structures de la société. Il se fonde sur une idéologie justifiant une hiérarchie entre des groupes humains. C'est un rapport qui divise les hommes en terme de races ou d'ethnies, qui fonctionne essentiellement selon deux modèles : d'une part les rapports de domination et d'exploitation (modèle colonial) et d'autre part les racismes d'exclusion et d'extermination (modèle de nazisme).

Les actes racistes

Les actes racistes sont un ensemble d'attitudes et de comportements, individuels ou collectifs, consistant à réduire autrui à un caractère identitaire considéré comme spécifique et du même coup comme inférieur et/ou nuisible et à légitimer, à partir de ce pseudo-constat, une entreprise de marginalisation, d'exclusion voire de destruction d'autrui et de sa communauté d'appartenance. Le racisme se manifeste dans des idéologies, des représentations, des attitudes et des préjugés, de même que dans des actes concrets de violence ou de rejet, sous forme de discours politiques ou encore de pratiques discriminatoires et de règlements institutionnels ou étatiques.

L'antisémitisme

L'antisémitisme est l'expression de rejet, d'hostilité et de haine sous toutes ses formes en direction des juifs et du judaïsme. Les actes antisémites sont des attitudes, comportements et actions dirigés à l'encontre des juifs et du judaïsme.

Qui est concerné ?

Chaque individu, pour comprendre son environnement, construit des représentations et les utilise pour évoluer dans la société. Des représentations sociales sont des représentations élaborées et partagées par un ensemble d'individus. Ces représentations ne sont ni vraies ni fausses, elles agissent comme des grilles de lecture et des guides d'actions. Certains groupes d'individus sont plus visés par des représentations négatives que d'autres : les immigrés, les juifs. L'image de l'immigré en France est liée à l'histoire de l'immigration [Volet A, fiche 9] et agit comme un déterminisme. Ainsi, on attend de l'immigré (ou celui qui est considéré comme tel) qu'il adopte des comportements conformes aux représentations qu'on a de lui (par exemple : travail sur des postes pénibles, peu qualifiés, précaires, non revendicatif...). Ces représentations affectent tout particulièrement les jeunes qui sont souvent comparés aux pères, comme si l'immigration avait des traits de caractère héréditaires.

Les actes racistes et antisémites

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme met en avant, dans ses rapports annuels, l'importance des actes racistes, antisémites et xénophobes recensés en France. Ainsi, l'année 2005 présente un net recul des violences et menaces à caractère raciste et antisémite par rapport à l'année 2004 (considérée comme une exception). La CNCDH dénombre en 2005, 974 actions et menaces racistes, xénophobes et antisémites, soit une baisse de 38 % par rapport à 2004. Les actes antisémites reculent deux fois plus mais reste néanmoins supérieur en nombre d'actes raciste depuis 2000. Cette même baisse est constatée en milieu scolaire.

L'Alsace, région fortement touchée

L'Alsace est marquée depuis de nombreuses années par des actes racistes et antisémites. Ils font fortement référence à l'idéologie nazie et contiennent des propos xénophobes. On peut les classer sous trois catégories : profanations de sépultures (chrétiennes, juives ou musulmanes), dégradations de biens et de lieux (incendies, destructions...), inscriptions (graffitis, tags...) visant un individu ou un lieu collectif (habitation, école, lieu de culte...).

2004 : année particulière dans les actes en Alsace

L'année 2004 a enregistré une augmentation de ces actes associée à des éléments spécifiques aux autres années. En effet, la fréquence des actes semblait plus importante (quasiment une

trentaine de février à novembre 04, contre une dizaine en 2002), puis la presse nationale et locale s'était largement fait écho de nombreux faits enfin, les publics visés étaient diversifiés (ils touchaient des juifs, mais également des personnes de religion musulmane, personnes considérées comme musulmanes, personnes françaises accueillant des enfants étrangers ou supposées soutenir des personnes étrangères).

- En **2005**, pour l'ensemble de la région, 35 actes racistes, antisémites et xénophobes ont été comptabilisés dont 28 pour le département du Bas-Rhin.
Pour l'année **2006**, au 20 octobre, 24 actes étaient recensés dans le Bas-Rhin.
L'Alsace reste une des régions de France les plus touchées par ces actes.

■ **Quelle que soit la taille de la commune, l'ensemble du territoire est affecté**

Ces actes affectent l'ensemble du territoire alsacien, avec un nombre plus important dans le Bas-Rhin. Ils se déroulent dans des communes rurales et urbaines (avec une concentration en 2004 sur les communes urbaines).

■ **Des responsables aux profils multiples**

Ces faits relèvent semble-t-il, à la fois d'actions isolées menées par des individus fragiles en mal de reconnaissance et par des groupes d'extrême droite et d'actions concertées et organisées.

■ **Des raisons multiples**

Les raisons qui expliquent ces passages aux actes sont multiples et trouvent des origines dans plusieurs dimensions :

■ **Une dimension internationale**

- Augmentation du terrorisme : les événements (le conflit israélo-palestinien, les attentats du 11 septembre 2001 et mars 2004) génèrent un accroissement de sentiments racistes de la part de certains individus se sentant proche des terroristes.
- Islamophobie : augmentation dans de nombreux pays notamment européens d'une confusion croissante entre rejet de l'islam et rejet des populations immigrées originaires de pays à tradition musulmane.

■ **Une dimension nationale**

- Une perte de repères dans la société : "Un affaiblissement des valeurs citoyennes qui fondent la vie en commun. J. Maïla met en cause "le déficit d'intégration qui résulte, selon lui, du sentiment d'exclusion sociale, de marginalisation, de difficulté à s'insérer par le travail et l'emploi". Pour L. Mucchielli, "... notre société est apeurée car elle manque de cadres de pensée pour comprendre et donner du sens aux conflits sociaux qui la traversent... on réinvestit des vieux fantasmes et de vieilles catégories d'analyse."
- Des écoles "ghettos" : le milieu scolaire semble démuné face à des interrogations et comportements racistes et antisémites entre enfants. Ceux-ci sont relayés médiatiquement. "Quand l'école finit par ne plus rassembler que des enfants de familles démunies, issus le plus souvent d'une même immigration, elle ressemble plus facilement à une caisse de résonance qui amplifie les préjugés et propage les clichés les plus éculés, qu'à un

lieu de brassage." J. Maïla

- Une médiatisation productrice de racisme et de contre racisme.
- Une dégradation de la vie des cités "lieux marqués par un vide politique qui a pour effet une non écoute et un abandon des populations". D. Lapeyronnie
- Une manipulation dans certains quartiers de certains jeunes "... fruit d'un antisémitisme musulman touchant des jeunes sans culture, sans formation et sans emploi, manipulés par des prédicateurs primaires et vindicatifs venus de l'étranger et méconnaissant la langue." A. Duhamel

■ **Une dimension locale**

Les résultats de plus en plus élevés des partis d'extrême droite ou régionalistes font l'objet de moins en moins de réactions dans les débats publics. On observe une banalisation de ces choix de vote.

■ **Comment réagir ?**

Il s'agit de considérer l'ensemble des causes de chacune des expressions du racisme (ainsi l'antisémitisme trouve des explications à la fois dans l'idéologie nazie, dans la religion chrétienne - où le juif a historiquement fait l'objet de rejet - et dans des tensions entre peuples au niveau international - conflit israélo-palestinien, 11 septembre 2001... -) afin d'éviter les analyses exclusives vis-à-vis d'un seul groupe, car le risque de "diabolisation" de ce groupe (juif, musulman par ex.) est grand.

■ **Au niveau local**

- ➔ Ne jamais laisser dire ou faire !
- ➔ Favoriser les temps d'échanges et les séminaires permettant d'approfondir ces questions en présence d'intervenants.
- ➔ Mettre en réseau tous les acteurs (y compris les instances non religieuses), par exemple sous forme d'un Haut Comité Régional de lutte contre tous les racismes, discriminations et actes xénophobes.
- ➔ Agir pédagogiquement en direction des élèves et des enseignants. Travailler sur l'histoire, la mémoire afin d'agir sur les fausses représentations et vérités pour dissiper les peurs.
- ➔ Encourager l'apport d'éléments tangibles permettant d'identifier et d'interpeller les auteurs de ces actes par la remise d'une récompense financière (Proposition d'A. Zeller, Président du Conseil Régional Alsace, 2005).

■ **Au niveau national**

- ➔ La dénonciation systématique de tous ces actes.
- ➔ Une proposition de loi contre les rassemblements néonazis a été soumise aux parlementaires (par des députés alsaciens).
- ➔ Le 14 juin 2004, le Ministre de l'Intérieur a demandé au préfet du Bas-Rhin d'organiser un "Comité des cultes contre l'intolérance", visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à organiser des actions en direction des jeunes.

□ **Sources**

- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie Année 2005 de la CNCDH, La Documentation française, 2006, 376 p.
- www.commission-droits-homme.fr

Racisme et antisémitisme en France

Quelques éléments juridiques

La lutte contre le racisme: une préoccupation internationale

Toute forme de discrimination raciale, ethnique ou religieuse ainsi que le combat du racisme et de la xénophobie fait, depuis 1945, l'objet de nombreuses déclarations, résolutions, recommandations et conventions.

Le droit international

Le Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948 reconnaît comme liberté fondamentale de tout être humain le fait que "chaque personne a vocation à être protégée contre toute forme de discrimination fondée sur l'origine, la race ou la religion ou l'appartenance (ou non) à une nation ou à une ethnie".

Les Nations Unies ont adopté le 7 mars 1966, la Convention Internationale relative à l'élimination de toute forme de discrimination raciale.

Le droit européen

Dès le 4 novembre 1950, l'Europe se dote de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. L'article 14 annonce que "la jouissance des droits et des libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation".

Le traité de Rome du 25 mars 1957 pose le principe de non discrimination. En outre, très régulièrement, les institutions du Conseil de l'Europe rappellent l'idéal commun de parvenir à une société juste et égalitaire en mettant l'accent sur la nécessité pour chaque membre à réprimer les comportements d'intolérance, de violence et de haine.

En outre, la plupart des Etats ont indiqué dans leurs constitutions des principes égalitaires et disposent de textes législatifs pénaux prévenant ou réprimant les formes de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie.

Position française

"La France n'est pas et ne sera jamais une juxtaposition de communautés, avec ses rivalités et ses antagonismes. (...)"

Dans notre République, respectueuse de toutes les diversités, mais République une et indivisible, nul, au motif de ses racines ou de ses croyances, n'est fondé à se prévaloir, pour lui ou sa communauté, de droits particuliers ; à s'exonérer des devoirs qui s'imposent à tous ; à réclamer pour sa propre communauté quelque chose qui ne soit pas légitime pour l'ensemble de ses compatriotes. L'État ne s'adresse pas à des communautés, mais à des citoyens. Notre seule communauté, ne l'oublions jamais, c'est la communauté nationale. De même, dans notre République laïque, le principe de laïcité est beaucoup plus qu'une chance. Il est le pilier de notre unité et de notre cohésion, l'expression concrète et la condition même de la solidarité nationale. La laïcité est une valeur d'une extraordinaire modernité tant elle exprime cet esprit de tolérance, de respect et de dialogue qui doit plus que jamais prévaloir. Elle est un principe sur lequel nous ne transigerons pas. Seule une meilleure connaissance de l'autre, le respect des différences et l'organisation d'un dialogue confiant peuvent assurer la paix et le progrès".

Jacques CHIRAC, le 22 mai 2003

Le Comité Interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, créé le 17 novembre 2003 s'est fixé trois objectifs: définir les orientations de la politique menée par le gouvernement, veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions préventives et répressives engagées par les différents ministères et arrêter un programme d'actions à caractère interministériel et s'assurer de sa mise en œuvre. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2004, et une fois en 2005.

Législation française : un arsenal juridique

1789 : la Déclaration Française des Droits de l'Homme et du Citoyen

La DFDHC pose le principe d'égalité entre les hommes. Ce principe est réaffirmé en préambule des Constitutions (1946 et 1958).

La loi de 1881 sur la presse

Pendant longtemps, seule la parole ou l'écrit dans le public à caractère raciste étaient sanctionnés via la loi de 1881.

Loi n°72-546 de 1972

Il faut attendre 1972 pour qu'un texte permette de réprimer les agissements discriminatoires, tels le refus de fournir un bien ou d'embauche motivé par des raisons raciales ou religieuses. Cette loi fait suite à la ratification par la France de la Convention de New-York (Convention internationale sur

l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales, ouverte à la signature dès le 07/03/1966). Cette ratification modifie le Code pénal et la loi sur la liberté de presse.

Enchaînement de lois

Dès lors, en 1975, 1977, 1983, 1985 et 1987, différentes lois font suite pour combattre sous toutes les formes le racisme et la xénophobie. On retiendra en 1990, la loi n°90-615 qui crée le délit de contestation de crime contre l'humanité.

1994 : nouveau code pénal

Le code pénal, entré en application le 1er mars 1994 renforce le dispositif de lutte contre le racisme en modifiant et complétant des dispositions à l'exception de la loi sur la presse. Il crée de nouvelles infractions et renforce la répression des délits racistes. En outre, les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement dans les cas prévus par la loi ou le règlement, des infractions commises pour leur compte, par leurs organes ou représentants. Ce code pénal redéfinit les discriminations fondées sur l'appartenance raciale ou religieuse. Il complète ou modifie les incriminations des actes discriminatoires commis par des particuliers ou des personnes dépositaires de l'autorité publique. Il renforce la répression des infractions. Le délit de profanation des sépultures fait l'objet d'une répression spécifique lorsqu'il est commis pour des motifs racistes. Ce nouveau code pénal définit et sanctionne les crimes contre l'humanité, considérés comme d'extrême gravité.

Loi du 3 février 2003

Cette loi a créé une nouvelle circonstance aggravante à caractère raciste, xénophobe ou antisémite. Cette aggravation doit être établie de manière objective et n'est caractérisée que lorsque l'infraction est précédée, accompagnée, ou suivie de propos, écrits, images, objets ou actes de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime en raison de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, une religion déterminée. Cette circonstance a pour effet d'aggraver la peine encourue. Cette même loi prévoit également la prise en compte du mobile homophobe comme circonstance aggravante de certaines infractions pénales.

Et en Europe...

Il y a des racismes...

"Il faut avoir à l'esprit qu'il n'y a pas un racisme, mais des racismes : il y a autant de racismes qu'il y a de groupes qui ont besoin de se justifier d'exister comme ils existent, ce qui constitue la fonction invariante des racismes". P. Bourdieu, 1983

Montée du racisme en Europe

A l'échelle européenne, nombreux sont ceux qui s'accordent pour dire qu'au sein des pays, les actes racistes sont en augmentation. Certains mettent ce phénomène en lien avec le débat actuel portant sur la définition d'une nouvelle communauté politique. Les polémiques sur cette construction européenne focalisent sur les frontières et les individus,

déclinant l'Europe comme une "passoire" ou une "forteresse". Se forgeant sur la libre circulation, ce racisme européen s'exprime donc dans des arguments de sécurisation des frontières ayant des conséquences sur le statut et les conditions des immigrés, qui deviennent dès lors les premières victimes du racisme.

Sources

- Le Monde diplomatique, mars 1999 et avril 04
- La documentation française : chronologie des textes sur la lutte contre le racisme et les discriminations.
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie- Année 2004 et Année 2005, CNCDH, la documentation française.

Pour aller plus loin...

- Les racismes ordinaires, A. Chebel d'Appollonia, Paris, Presses de sciences Po., 1998, 110p.
- Immigration et racisme en Europe, A. Rea, Paris, Complexes, 1998, 241p.

Quelques expériences récentes

Dans le monde

Coalition internationale des villes contre le racisme : initiative lancée par l'Unesco afin d'établir un réseau de villes souhaitant partager leurs expériences en vue d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance. Contact : www.unesco.fr

En France

Semaine nationale de l'éducation contre le racisme 2006, organisée par le Collectif national de la Semaine d'éducation contre le racisme et soutenue par les pouvoirs publics. Autour de la journée mondiale contre le racisme, 21 mars, mobilisation des acteurs territoriaux sur ce thème dans des actions concrètes : débats, expositions, concerts, concours de dessins, ateliers d'écriture... Contact : www.laligue.org

En région

Melting'notes- Festival contre le racisme, organisé par SOS racisme Grenoble propose aux associations engagées contre le racisme de présenter leurs travaux, dans le cadre de concerts. Contact : SOS Racisme Grenoble - 1 rue du vieux Temple - 38000 Grenoble - Tél. : 04 76 42 06 17

Des brochures contre le racisme distribuées aux élèves et étudiants du territoire de Belfort lors de la rentrée 2004. Réalisées par la Commission départementale d'accès à la citoyenneté (CODAC), elles reprennent les définitions des termes racisme, acte raciste, xénophobie, antisémitisme en donnant l'exemple d'une liste de pratiques discriminatoires. Elles décrivent la marche à suivre si l'on est victime ou témoin d'actes racistes.

Le mois de l'autre : " Différents mais tous ensemble ! ", lancé en mars 2005 par la Région Alsace et le Rectorat, un ensemble d'actions est proposé durant le mois de mars. En 2005, 5000 lycéens ont été touchés. En 2006, plus de 10000 issus de 64 établissements différents. 29 associations proposent aux établissements scolaires, 32 actions distinctes. Ces actions visent à "développer l'éducation et la sensibilisation à la tolérance, au respect, au civisme et à la lutte contre toute forme de racisme, d'intégrisme, d'antisémitisme et de xénophobie". Une journée de regroupement régional présente les réalisations les plus significatives aux équipes enseignantes et élèves.

Contacts : Région Alsace et Rectorat www.ac-strasbourg.fr

Actions interreligieuses & interculturelles en Alsace

Les exemples cités ci-après ne sont pas exhaustifs.

Des actions marquantes en Alsace

Il est possible de relever de nombreuses actions favorisant une meilleure coexistence entre les habitants d'une même commune mais ayant des appartenances confessionnelles différentes, tout en développant une identité communale partagée.

Des actions interreligieuses

Le maire est de plus en plus souvent un acteur important dans le dialogue interreligieux.

Des actions qui peuvent paraître anodines jouent un rôle considérable dans la connaissance mutuelle et le respect des religions.

Reconnaissance officielle

- Par l'indication de tous les lieux de culte (y compris les salles de prières musulmanes, bouddhistes...) dans la brochure de présentation de la commune ou sur le plan communal.

- Par l'invitation systématique de tous les ministres de culte présents dans la commune, aux cérémonies officielles.

Encouragement à la constitution de groupes, conseils, ou associations interreligieuses

Participation à des groupes interreligieux Erstein (Bas-Rhin)

La municipalité co-organise (avec des religieux catholiques, protestants, juifs et musulmans) depuis presque une dizaine d'années, des actions inter-confessionnelles (notamment des conférences) afin de "*prouver que la paix est possible, que des groupes différents peuvent travailler ensemble et partager leur culture*". En mars 2006, le thème était "*le cœur de ma foi. Transmettre mes valeurs, une responsabilité ?*"

Contact : Mairie d'Erstein - Raymond Furho - place de l'hôtel de ville - 67150 Erstein - Tél : 03.88.64.66.66

Mise à disposition / location d'un local pour le culte

Strasbourg (Bas-Rhin) dans le quartier de l'Elsau, Cus Habitat en lien avec la municipalité a mis à la disposition d'associations catholique, musulmane et laïque, un local, où plusieurs associations co-habitent. Un bail et un règlement intérieur ont été signés en commun.

Contact : Pool associatif multiconfessionnel - 74 rue Martin Schongauer - 67200 Strasbourg.

Soutiens aux temps de rencontres et de débats Strasbourg (Bas-Rhin)

La semaine de rencontres islamo-chrétienne, à l'initiative d'une association parisienne appelée Groupe d'Amitié Islamo-chrétienne qui avec des relais locaux, propose dans plus d'une trentaine de villes européennes de monter des événements de rencontres et d'échanges (débats, expositions...) visant à favoriser la paix et la justice.

Contact : GAIC - 92bis boulevard Montparnasse - 75014 Paris - Tél. : 01.43.35.41.16

Colmar (Haut-Rhin)

Une Association pour le Développement du Dialogue Entre les Religions (ADDER) s'est créée en 2003, constituée de catholiques, protestants, juifs, musulmans, bouddhistes et orthodoxes. Elle vise à favoriser le dialogue et la connaissance réciproque entre les religions. Elle organise ponctuellement des manifestations et des expositions mettant en avant un thème commun aux religions. Après quelques mois d'absence, en 2006, le lien avec les musulmans va tenter d'être renoué.

Contact : Mr Keller (secrétaire) - Tél. : 03.89.49.50.00

Des visites, portes-ouvertes, de lieux de cultes

Pour enrayer la méconnaissance, les *a priori* et les fantasmes au profit d'une meilleure connaissance de l'autre, des visites de lieux de culte peuvent être proposés.

A **Strasbourg**, certaines mosquées (Grande Mosquée de Strasbourg / Mosquée Eyyub Sultan) organisent des journées portes-ouvertes à destination de l'ensemble des habitants de la ville.

Ailleurs en Alsace, d'autres lieux de cultes ouvrent ponctuellement les portes aux non croyants (par exemple le temple bouddhiste de Kuttolsheim).

Bischheim (Bas-Rhin)

L'association PasSage a proposé en lien avec le maire de la commune, le curé, le pasteur, le rabbin et l'imam de faire découvrir aux élèves de sept classes de CM2, les principaux lieux de culte de la commune ainsi que la mairie, afin "de lutter ensemble contre le racisme".

Contact : Association PasSage : 19 rue du passage - 67800 Bischheim

Des expositions, des ouvrages d'art Saverne (Bas-Rhin)

Un jardin interreligieux est monté par l'Association "cultures et religions" depuis le printemps 2006. Fruit d'un groupe de dialogue, rassemblant chaque mois, depuis 2000, des représentants des religions catholique, protestante, juive, musulmane et bouddhiste zen. Ce jardin est à la fois un espace de promenade et de repos, ainsi qu'un lieu d'accueil

d'animations : concerts, lecture de contes, pique-nique, tables-rondes ...

Contact : Mme Lorber, Tél. 03.88.91.11.96.

Des publications, ouvrages et calendrier interreligieux Mulhouse (Haut-Rhin)

Création et diffusion auprès de toutes les écoles de la ville d'un calendrier interreligieux en 2005 sur une initiative de la municipalité. Il répertoriait les dates et fêtes des principaux cultes pratiqués dans la commune.

Contact : Mairie de Mulhouse - service éducation - 2 rue Pierre et Marie Curie - 68200 Mulhouse - Tél : 03.89.32.58.58

Strasbourg (Bas-Rhin)

Un calendrier interreligieux est diffusé depuis 1996 par le groupe inter-religieux de Haute-pierre à Strasbourg et financé par le contrat de ville de la CUS.

Contact : Paroisse catholique St Benoît - 17 place André Maurois 67000 Strasbourg Haute-pierre - Tél : 03.88.26.33.19

Une des réponses du Conseil régional d'Alsace, aux profanations de cimetières et de lieux de sépulture et aux autres actes racistes, antisémites, islamophobes ou antireligieux qui se sont multipliés en 2004 et 2005 dans la région, a consisté dans la création d'un fond régional de soutien aux actions interculturelles et interreligieuses. Celui-ci aide au financement de manifestations culturelles ou festives, de colloques, d'actions de sensibilisation, humanitaires, caritatives, ou à des sessions de formation concernant au moins trois des quatre cultes les plus représentés en Alsace : catholique, protestant, israélite et musulman. Chaque projet bénéficie d'une subvention maximale de 1 500 euros. Peuvent présenter leurs initiatives des Églises et organismes ecclésiastiques, associations, collectivités locales, centres culturels sociaux. En 2005, une étude de la laïcité aux Pays-Bas, une "Family fest" à Rhinau et une exposition sur la paix à Barr ont été soutenues.



Contacts:

Commission interreligieuse du Diocèse de Strasbourg - E. Überall (vicaire épiscopal) - 27 rue des juifs - 67000 Strasbourg - Tél. : 03.88.21.24.24

Service Protestant des relations avec l'Islam - O. Ullestad - 1b quai st Thomas - 67000 Strasbourg - Tél. : 03.88.25.05.75

Consistoire Israélite du Bas-Rhin - 23 rue Sellénick - 67000 Strasbourg - Tél. : 03.88.25.05.75

Consistoire Israélite du Haut-Rhin - 3 rue de la cigogne - 68000 Colmar - Tél. : 03.89.41.95.00

Conseil Régional du Culte Musulman - M. Soufari (président) - Tél. : 03.89.66.23.38 - www.crcm.tv/alsace - 06.31.52.45.67

Des actions interculturelles et intergénérationnelles

Si les initiatives interreligieuses sont importantes, elles ne concernent souvent qu'une partie de la population : les croyants. Ainsi, afin de ne pas stigmatiser les personnes en fonction d'une religion donnée, de nombreux acteurs, y compris municipaux, proposent également régulièrement des actions interculturelles. Celles-ci se concentrent alors sur les traits (communs ou divergents) des cultures des pays, dont sont originaires les habitants.

Les initiateurs de ces actions peuvent être multiples : des associations (généralistes, de quartier, des clubs de préven-

tion, issues de l'immigration), mais également des centres sociaux, des enseignants au sein d'établissements scolaires, des salariés des bibliothèques, médiathèques ou encore des personnes individuelles (élu local, ministre du culte...).

Des événements festifs & des temps de débats

Que ce soit des rendez-vous réguliers (même date tous les ans) ou ponctuels, de très nombreuses communes soutiennent les fêtes organisées par une ou plusieurs voire toutes les associations communales, visant à faire connaître des mets, des traits folkloriques (musique, danse...), l'artisanat ou des modes de faire des pays dont les citoyens sont originaires. Un centre social ou une association peuvent être à l'initiative de l'organisation ou en assurer la coordination. Ces événements peuvent s'inscrire dans une période donnée, (Noël, l'été...) ou conclure des temps d'animations.

Saverne (Bas-Rhin)

Organisée depuis 1996, la fête du monde clôt tous les automnes, plusieurs semaines de spectacles, d'animations, d'expositions visant à mieux connaître les arts de vivre et de savoirs faire que possèdent des Savernois, issus de différents pays. Le centre socio-culturel coordonne l'organisation de la soirée festive où l'ensemble des associations culturelles de la commune disposent d'un stand pour y proposer la vente de mets. La ville met la salle et ses services techniques à disposition. Au fur et à mesure des années, de nombreux partenaires (écoles, commerces, associations, bibliothèque...) se sont associés à cette démarche.

Contact : Centre Socio Culturel Ilôt du Moulin - 3D rue du moulin - 67700 Saverne - Tél. : 03.88.91.02.28

Sainte-Croix-Aux-Mines (Haut-Rhin)

Organisé par l'Association Jeunesse, loisirs en Val d'Argent, une soirée musicale et gastronomique est organisée à l'occasion de la fin du ramadan, où tous les habitants (tous niveaux socioculturels, toutes religions et tous âges confondus) de la vallée sont invités à participer.

Contact : Centre socio-culturel du val d'argent - 4 rue Osmont 68160 Sainte-Marie-Aux-Mines - Tél. : 03.89.58.86.38

Erstein (Bas-Rhin)

Un festival interculturel. En lien avec une association souvent d'Erstein, des expositions de photos, des soirées sont organisées. En 2005, il était intitulé *Un été ailleurs, un été en Turquie*. Par la projection d'un film portant sur les Turcs en Alsace un débat sur la citoyenneté a été organisé. En 2006, le Cameroun était à l'honneur... En 2007, ce sera la Roumanie... Ces événements permettent à l'ensemble des résidents de la commune d'y participer et de mieux connaître la population étrangère présente dans la commune.

Contact : Mairie d'Erstein, service culture - place de l'hôtel de ville - 67150 Erstein - Tél. : 03.88.64.66.66

Lutterbach (Haut-Rhin)

Depuis 1997, tous les deux ans, les *Rencontres interculturelles* s'y déroulent. Une programmation culturelle sur plus d'une semaine ouverte à tous les habitants, en présence d'artistes est organisée. En novembre 2006, les jeux du monde seront à l'honneur. La MJC, la mairie et l'ACSE sont les principaux financeurs.

Contact : MJC l'Eclat - 16 rue du Maréchal Foch - 68460 Lutterbach - Tél. : 03.89.50.04.85